



Tri préliminaire par installation de livraison

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Modification v1.0	Affiché le 20 novembre 2017	En vigueur le 15 janvier 2018
Aucune mises à jour.		

Lorsque le document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 2.0, 3.0;
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 1.1, 1.2;
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Préparation	1
1 Option de préparation et de tri préliminaire par installation de livraison	1
1.1 Aperçu du tri préliminaire par installation de livraison	1
2 Avant de commencer	2
2.1 Options de tri préliminaire	2
2.1.1 Code postal	2
2.1.2 Schéma de tri préliminaire national (STPN)	2
2.2 Conteneurisation	3
2.2.1 Conteneurs acceptables	4
2.2.2 Options unités d'expédition acceptable	4
3 Préparation et tri préliminaire du courrier	5
3.1 Tri séquentiel des articles de courrier	5
3.2 Regroupement et identification des articles de courrier	5
3.2.1 Niveaux de regroupements	6
3.2.1.1 Utilisation du logiciel de tri préliminaire (PERL) pour créer des regroupements	6
3.2.1.2 Préparation et créations des regroupements manuellement	6
3.2.2 Séparation et identification des regroupements	6
3.2.2.1 Enlissage	7
3.2.2.2 Cartes de séparation	8
3.2.2.3 Marquage à jet d'encre	9
3.3 Placement des regroupements dans des conteneurs	10
3.3.1 Niveaux des conteneurs	10
3.3.1.1 Utilisation du logiciel de tri préliminaire (PERL) pour conteneuriser les regroupements	10
3.3.1.2 Conteneurisation des regroupements manuellement	10
3.3.2 Remplissage de conteneurs	11
3.3.3 Étiquetage des conteneurs	12
3.4 Placement de conteneurs ou des articles empiler en rangées irrégulières dans des unités d'expédition	12
3.4.1 Niveaux des unités d'expédition	13
3.4.1.1 Utilisation du logiciel de tri préliminaire (PERL) pour préparer et identifier les unités d'expédition	13
3.4.1.2 Préparation et identification des unités d'expédition manuellement	13
3.4.2 Remplissage des unités d'expédition	14
3.4.3 Fixation des palettes	14
3.4.4 Fixation des palettes ou monoteneurs pour l'empilage en rangées irrégulières	14
3.4.5 Étiquetage des unités d'expédition	16
3.4.6 Empilage en rangées des palettes	17

PRÉPARATION

Le module « Préparation » fournit les renseignements dont vous aurez besoin au moment de la préparation de vos articles de courrier avant le dépôt à une installation de Postes Canada. Les informations contenues dans ce module comprennent le regroupement et le regroupement de vos articles conteneurs acceptables et des unités d'expédition, contenant remplissage et les exigences d'étiquetage et de l'empilage en rangées irrégulières.

Vous êtes tenu de respecter l'ensemble des exigences dans votre convention de client.

Les figures contenues dans le présent document sont utilisées uniquement à titre d'illustration.

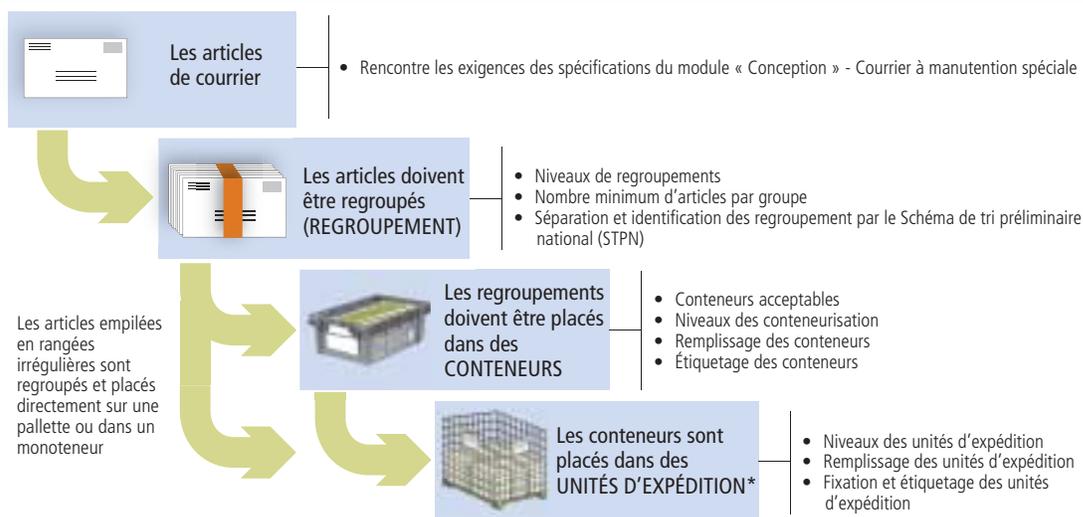
1 OPTION DE PRÉPARATION ET DE TRI PRÉLIMINAIRE PAR INSTALLATION DE LIVRAISON

L'option de tri préliminaire par installation de livraison est une option de préparation et de tri préliminaire qui permet aux expéditeurs de trier leurs articles de courrier en se servant d'un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada ou encore manuellement en fonction du Schéma de tri préliminaire national (STPN).

La **préparation du courrier** est le procédé de préparation des conteneurs et des unités d'expédition qui doivent être acheminés à la même destination. Cela comprend l'étiquetage des regroupements, des conteneurs et des unités d'expédition de telle manière que Postes Canada puisse éviter diverses étapes et installations de traitement dans son réseau de distribution du courrier.

L'**empilage en rangées irrégulières** est un procédé par lequel le courrier est fixé sur une palette ou un monoteneur. Les palettes ou les monoteneurs servent à transporter, en un seul bloc, le courrier de l'établissement de l'expéditeur à l'une des installations de traitement de Postes Canada.

1.1 Aperçu du tri préliminaire par installation de livraison



Exigences

- être accompagnés par d'un *Commande (Déclaration de dépôt)* préparées, transmises électroniquement et soumises en utilisant les Outils électroniques d'expédition (OEE) de Postes Canada ou manuellement.
- être composés d'au moins 50 articles* par *Commande*. Aucun volume minimal requis dans le cas des envois contenant des articles éligibles prétriés selon le tri préliminaire par installation de livraison Régional Rural et/ou Rural local [même si la *Commande* comprend certains articles prétriés selon le tri préliminaire par installation de livraison National]
- échantillon de l'article au moment du dépôt : obligatoire.
- exactitude des adresses : requis pour plus de 5 000 articles.
- être déposés au Canada pour livraison au Canada.

* Vous pouvez déposer moins que le volume minimum à condition que vous payiez le tarif compensatoire applicable. Le tarif compensatoire est uniquement offert pour les dépôts simples - il n'est pas offert pour les dépôts partiels.

2 AVANT DE COMMENCER

Le courrier soumis au tri préliminaire par installation de livraison doit être prétrié, regroupé et conteneurisé.

2.1 Options de tri préliminaire

TRI PRÉLIMINAIRE UTILISANT UN LOGICIEL DU PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE RECONNAISSANCE DE LOGICIEL (PERL).

Notre Programme d'évaluation et de reconnaissance de logiciel (PERL) sert à évaluer l'exactitude des programmes de logiciel de tri préliminaire. Le PERL est ouvert à tous les développeurs de logiciels internes ou commerciaux qui désirent faire reconnaître leurs logiciels par Postes Canada.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour faire évaluer votre logiciel par Postes Canada, consultez le site suivant : postescanada.ca/logicieltripreliminaire.

Le logiciel effectue les tâches suivantes :

- tri les articles de courrier par leur Code postal^{MO}; et
- regroupent les articles de courrier acheminés à la même destination commune selon le Schéma de tri préliminaire national (NPS).

TRI PRÉLIMINAIRE PRÉPARÉ MANUELLEMENT

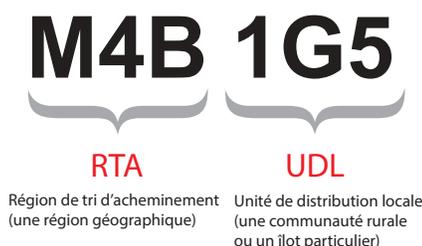
Les articles de courrier peuvent être manuellement :

- trier par leur Code postal^{MO}, et
- regrouper selon une destination commune selon le Schéma de tri préliminaire national (STPN).

2.1.1 CODE POSTAL

Le Code postal est un code alphanumérique à six caractères dans le format de ANA NAN dans lequel le « A » représente une lettre de l'alphabet et le « N », un chiffre. Il fait partie intégrante de toute adresse postale au Canada et il a été conçu pour aider à trier le courrier, de façon mécanique et manuelle.

REMARQUE : Les zones rurales sont désignées par un zéro dans la RTA (p. ex. M0L 3K2).



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter [Directives d'adressage à la Section 5](#) du *Guide des postes du Canada*.

2.1.2 SCHÉMA DE TRI PRÉLIMINAIRE NATIONAL (STPN)

Le Schéma de tri préliminaire national (STPN) indique la manière dont est distribué le courrier au Canada par l'entremise d'établissements précis de Postes Canada. Il énumère toutes les régions de tri d'acheminement (RTA) et illustre la façon de regrouper le courrier dans des regroupements et des conteneurs.

Les quatre niveaux de regroupement du STPN sont :

NIVEAU 1 - IL	NIVEAU 2 - URBAIN	NIVEAU 3 - CDP	NIVEAU 4 - CRCA
Installation de livraison	Urbain	Centre de desserte postale	Centre de regroupement du courrier d'acheminement

REMARQUE : Tout article de courrier qui ne peut être regroupé en fonction de l'un de ces quatre niveaux sera regroupé comme courrier résiduaire.

Postes Canada met à jour le STPN mensuellement afin de rendre compte des changements dans les adresses au Canada. Afin de bénéficier d'un service optimal et d'éviter les suppléments, vous devez vous assurer d'utiliser la version la plus récente des données sur les modes de livraison. Pour plus de renseignements, veuillez consulter postescanada.ca/stpn.

2.2 Conteneurisation

La conteneurisation est le procédé d'emballage du courrier en vue de l'expédition. Les articles de courrier sont placés dans des conteneurs adaptés aux manipulations dont ils font l'objet pendant l'exécution des procédés de Postes Canada. Ces conteneurs sont alors placés dans des unités d'expédition (palettes ou monoteneurs) adaptées aux manipulations dont ils font l'objet pendant qu'ils se trouvent dans notre réseau de transport.

Les conteneurs sont pas utilisés lorsque l'empilage en rangées irrégulières. Les articles de courrier sont fixés directement sur une palette ou dans un monoteneur - voir la [Section 3.4.4 "Fixation des palettes ou monoteneurs pour l'empilage en rangées irrégulières"](#).

Vous pouvez vous renseigner sur notre matériel, ou le commander, en communiquant avec le Service des commandes du groupe Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN), par téléphone au 905 565-0480, par télécopieur au 905 564-6830, par courriel à l'adresse necfteo@postescanada.ca, ou encore par l'entremise d'un coordonnateur régional chargé du matériel.

Nous fournissons l'équipement en fonction des conditions et de la disponibilité. Lorsque notre équipement n'est pas disponible, vous devez fournir et utiliser des conteneurs que nous avons pré-approuvés (p.ex.: les boîtes en carton), et/ou les palettes doivent être utilisées.

COORDONNATEURS RÉGIONAUX ET COORDONNÉES			
Atlantique	Nouvelle Écosse/Î.-P.-É. : Halifax Tél. : 902 494-4001 poste 44707 Nouveau-Brunswick : Moncton Tél. : 506 381-5347 Saint John Tél. : 506 653-5270 St. John's TN : wayne.power@canadapost.ca sharilee.way@canadapost.ca	Québec	Montréal : Tél. : 514 345-7369 Télécopieur : 514 345-7388
Huron Rideau	Ottawa : Tél. : 613 734-1431 Télécopieur : 613 734-1479 Courriel : equipmentline.ompp@postescanada.ca Hamilton : Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN) Tél. : 905 565-0480 Télécopieur : 905 564-6830 Courriel : necfteo@postescanada.ca London : Tél. : 519 457-5373	Prairie	Winnipeg : Tél. : 204 987-5100 poste 72045 Edmonton : Tél. : 780 945-2600 poste 53292 Télécopieur : 780 945-2608 Calgary : Tél. : 403 974-2000 poste 42170
Région du Grand Toronto	Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN) Tél. : 905 565-0480 Télécopieur : 905 564-6830 Courriel : necfteo@postescanada.ca	Pacifique	Vancouver : Tél. : 604 276-5538

Notre équipement ne peut être utilisé que dans le cadre de l'utilisation de produits ou de services de Postes Canada. Il demeure notre propriété exclusive. L'utilisation à des fins personnelles n'est pas autorisée. Vous devez vous assurer que le matériel demeure en bon état, sous réserve de l'usure raisonnable.

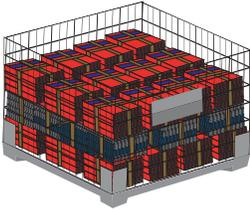
2.2.1 CONTENEURS ACCEPTABLES

Les dimensions des conteneurs présentées sont les mesures prises à l'intérieur du conteneur. Les équivalents en système impérial sont fournis pour des raisons pratiques.

CONTENEURS FOURNIS PAR POSTES CANADA		CONTENEURS ACCEPTABLES FOURNIS PAR LE CLIENT
CONTENEUR À LETTRES ET À GRANDS OBJET PLATS (CLGOP)	CONTENEUR À GRANDS OBJETS PLATS	
Articles standard  <p>Les conteneurs à lettres et à grands objet plats (CLGOP) sont conçus de telle façon que les couvercles ne sont pas nécessaires.</p>	Articles surdimensionnés  <p>Tous les conteneurs à grands objets plats déposés doivent porter un couvercle. Si des couvercles ne sont pas disponibles, nous recommandons l'utilisation de cartons de séparation entre chaque rangée afin de protéger vos articles de courrier.</p>	Articles standard et surdimensionnés 
Dimension et Poids		
Poids de conteneurs (sans couvercle) 0,995 kg (2,2 lb) Longueur - 15,6 po (394 mm) Largeur - 9,6 po (244 mm) Hauteur - 6,1 po (156 mm) [avec couvercle] Poids Maximal (conteneur, courrier et couvercle compris) 22,7 kg (50 lb)	Poids de conteneurs (sans couvercle) 1,7 kg (3,7 lb) Longueur - 15,9 po (405 mm) Largeur - 9,4 po (240 mm) Hauteur - 11,9 po (303 mm) Poids Maximal (conteneur, courrier et couvercle compris) 22,7 kg (50 lb)	Les conteneurs en carton fournis par le client doivent : <ul style="list-style-type: none"> • satisfaire aux exigences décrites dans le présent guide; • être complètement scellés et être robustes pour résister à la manutention pendant le traitement; • respecter les dimensions indiquées pour les conteneurs à lettres et à grands objets plats.

2.2.2 OPTIONS UNITÉS D'EXPÉDITION ACCEPTABLE

Les équivalents en système impérial sont fournis pour des raisons pratiques.

UNITÉS D'EXPÉDITION ACCEPTABLE	
MONOTENEUR	PALLETES (EN PLASTIQUE OU EN BOIS)
	
Dimensions et Poids	
Poids - 97 kg (213.8 lb) Longueur - 52 po (1,322 m) Largeur - 42 po (1,067 m) Hauteur - 43.8 po (1,115 m) Poids maximal (Unités d'expédition et courrier compris) 900 kg (1,984.2 lb)	Poids (plastique) - 9 kg (19.8 lb) - quantité minimum vous devez commander est au moins 40 Longueur - 48 po (1,22 m) Largeur - 40 po (1,02 m) Hauteur - 59 po (1,5 m) Poids maximal (Unités d'expédition et courrier compris) 900 kg (1,984.2 lb)

SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION PALETTES

Les palettes doivent être conformes à :

- Méthode d'essai D 1185 de l'ASTM – (Méthodes d'essai normalisées relatives aux palettes et aux structures connexes utilisées dans le matériel d'expédition et de manutention);
- ISO-8611 – Palettes pour la manutention – Palettes plates – Partie 3 : Charges maximales en service;
- Norme uniforme pour les palettes en bois de la National Wooden Pallet and Container Association (É.-U.).

Les palettes doivent être construites de telle sorte que les planches de palettes inférieures n'entravent pas l'accès par un chariot élévateur.

Les palettes doivent être accessibles par un chariot élévateur sur les quatre côtés ou par un transpalette à main sur deux côtés;

Les ouvertures pour les fourches doivent mesurer :

- au minimum 4 po (102 mm) de hauteur sur les côtés de la palette sans planches de palettes inférieures; et
- au minimum 3,5 po (89 mm) de hauteur sur les côtés dotés de planches de palettes inférieures;

Dimensions essentielles de l'équipement de manutention :

- distance d'un côté à l'autre des fourches : max. 27 po (686 mm);
- distance entre les fourches : min. 8 po (204 mm);
- hauteur de la fourche abaissée : max. 3,5 po (89 mm).

EXIGENCES ADDITIONNELLE POUR LES PALETTES EN BOIS

- nous recommandons que vous utilisiez la conception en bloc
- les palettes doivent pouvoir résister à des températures allant de -40 °C à +40 °C ainsi qu'à des conditions météorologiques rigoureuses telles que la pluie, la neige, la glace et l'humidité
- les palettes ne doivent pas avoir de défauts importants (p. ex. clous apparents, fissures importantes, bois manquant ou parties pourries, endommagées ou irrégulières)
- la partie supérieure de la palette doit être plate et stable pour permettre un chargement et un déchargement sécuritaires du courrier et afin d'éviter que le courrier bascule ou glisse

3 PRÉPARATION ET TRI PRÉLIMINAIRE DU COURRIER

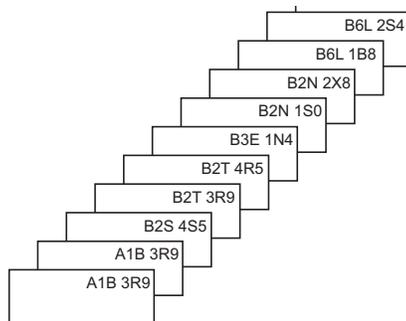
Dans le cadre du procédé de préparation et de tri préliminaire du courrier, il faut :

1. **Tri séquentiel des articles de courrier** par Code postal selon l'ordre du STPN;
2. **Regroupement et identification des articles de courrier** devant être acheminés à la même destination et les placer dans un ordre particulier (en fonction de l'adresse).
3. **Placement des regroupements dans des conteneurs** - regroupement devant être acheminés à la même destination sont placés dans des conteneurs dans un ordre particulier. Pour l'empilage en rangées irrégulières, l'étape 3 n'est pas requis.
4. **Placement de conteneurs ou des articles empiler en rangées irrégulières dans des unités d'expédition** - les conteneurs devant être acheminés à la même destination sont placés dans des unités d'expédition (monoteneurs ou palettes).

3.1 Tri séquentiel des articles de courrier

Commencer par le tri séquentiel de vos articles de courrier par le Code postal selon l'ordre du STPN.

OPTIONS POUR LE TRI SÉQUENTIEL	
1.	Vous pouvez utiliser un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada pour trier vos envois ou
2.	Vous pouvez effectuer le tri séquentiel manuellement ou en utilisant un programme de chiffrier électronique tel que Microsoft Excel (voir Annexe A).



3.2 Regroupement et identification des articles de courrier

Tous les articles d'un envoi doivent faire partie d'un regroupement. Tous les regroupements (à l'exception du courrier résiduaire) doivent comprendre au moins six articles. Si cette exigence minimale n'est pas satisfaite, les articles sont regroupés au niveau suivant

3.2.1 NIVEAUX DE REGROUPEMENTS

TYPE DE REGROUPEMENT	ÉTAPES POUR LE REGROUPEMENT
Niveau 1 – Installation de livraison (IL)	Regrouper tous les articles provenant de la même succursale postale ou du même poste de facteurs (regroupement par IL).
Niveau 3 – Centre de desserte postale (CDP)	Regrouper tous les articles livrés dans la même zone, telle qu'une ville et sa région avoisinante (regroupement par CDP).
Niveau 4 – Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA)	Regrouper tous les articles livrés dans la même province (regroupement par CRCA).
Courrier résiduaire	Placer tous les articles restants dans un regroupement de courrier résiduaire.

Les articles Poste-publications qui ne peuvent être placés dans un conteneur à grands objets plats peuvent être empilés en rangées irrégulières de niveau 5 (envois résiduaires) pour un dépôt effectué à un établissement ou à une UVCR. Les clients doivent s'assurer que les palettes sont étiquetées comme courrier résiduaire et soumettent les étiquettes de conteneurs avec la *Commande (Déclaration de dépôt)*.

3.2.1.1 Utilisation du logiciel de tri préliminaire (PERL) pour créer des regroupements

Le logiciel commence par créer tous les regroupements possibles par IL. Ensuite :

- s'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par IL, il créera tous les regroupements possibles par CDP
 - s'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par CDP, il créera tous les regroupements possibles par CRCA
 - pour tous les articles qui ne peuvent être regroupés à aucun autre niveau, il créera un regroupement par courrier résiduaire.

Pour chaque regroupement qu'il crée, le logiciel détermine également l'ordre des articles de courrier au sein du regroupement.

3.2.1.2 Préparation et créations des regroupements manuellement

Voir l'[Annexe B](#) pour l'illustration sur la façon de regrouper vos envois pour le dépôt.

3.2.2 SÉPARATION ET IDENTIFICATION DES REGROUPEMENTS

Une fois que votre courrier a été prétrié, assurez-vous qu'il résiste à la manipulation. Préservez l'intégrité de vos regroupements en les séparant dans leurs conteneurs, au moyen de l'une des méthodes acceptables suivantes :

- [Enliassage](#)
- [Cartes de séparation](#)
- [Marquage à jet d'encre](#)

Les articles de courrier dans les regroupements doivent tous être orientés dans le même sens.

3.2.2.1 Enliassage

Une liasse est un groupe d'articles attachés ensemble au moyen d'un cerclage (bande élastique, ficelle ou sangle en plastique) ou d'un emballage sous vide.

EXIGENCES RELATIVES À L'ENLIASSAGE		
TYPE D'ENVOI	ÉPAISSEUR MAXIMALE DE LA LIASSE	NOMBRE MINIMAL D'ARTICLES PAR LIASSE
Standard	4 po (100 mm)	6
Surdimensionné	8 po (200 mm)	

Lorsqu'une liasse dépasse l'épaisseur maximale et qu'il y a suffisamment d'articles pour former une deuxième liasse complète, il est préférable de diviser le nombre total d'articles en deux liasses égales plutôt que de créer une liasse complète et une liasse minuscule. Par exemple, si une liasse comporte 52 articles standard d'une épaisseur de 125 mm, il faut faire deux liasses de 26 articles chacune. Quand les liasses dépassent l'épaisseur de 200 mm, il est préférable de la diviser en deux liasses égales.

L'épaisseur maximale prévaut sur le nombre minimum d'articles. Bien qu'il n'y ait pas de nombre minimum d'articles établi pour la dernière liasse d'envois résiduaire, il faut cependant respecter les spécifications concernant l'épaisseur maximale par liasse.

IDENTIFICATION DES LIASSES

ÉTIQUETTE DE LIASSE

Lorsque l'**enliassage** est utilisé comme méthode de séparation, les liasses du CDP et du CRCA, ainsi que celles d'envois résiduaire, doivent être désignées au moyen d'une étiquette de liasse. Les liasses regroupées par IL ne requièrent pas d'étiquette.

CDP	CRCA	RÉSIDUAIRE

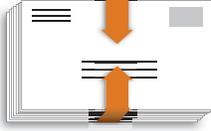
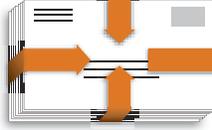
RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHEMINEMENT INDICQUÉS SUR LES ÉTIQUETTES DE LIASSES

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CDP, selon le STPN (p. ex. KOK 9Z0); le nom du CDP (p. ex. BELLEVILLE ON CDP); l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison). | <ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CRCA, selon le STPN (p. ex. KOA 9Z0); le nom du CRCA et l'abréviation ACHEM (pour acheminement) (par exemple OTTAWA ON ACHEM); l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison). | <ul style="list-style-type: none"> le nom de l'installation de dépôt (par exemple OTTAWA ON); la mention « COURRIER RÉSIDUAIRE »; l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison). |
|--|--|--|

Des renseignements supplémentaires peuvent être indiqués au-dessus ou au-dessous des renseignements sur l'acheminement à condition que ces derniers soient prédominants.

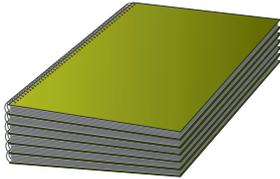
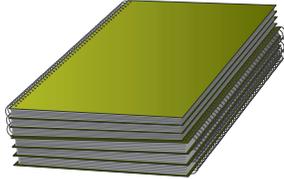
OPTIONS POUR SÉCURISER LES LIASSES**OPTION 1 - CERCLAGE**

Le **matériel de cerclage** doit être assez résistant et serré pour que la liasse soit maintenue lorsqu'on la tient verticalement, sans que son contenu ne glisse.

Type des envois	Exigences cerclage
<ul style="list-style-type: none"> articles standard articles surdimensionnés [pour les liasses au niveau 1 (IL) du STPN uniquement] 	 <p>Cerclage simple</p>
<ul style="list-style-type: none"> articles surdimensionnés <p>À l'exception des liasses du niveau 1(IL) du STPN.</p>	 <p>Cerclage double</p>

OPTION 2 - EMBALLAGE SOUS VIDE

L'**emballage sous vide** est une méthode acceptable pour enliasser les articles surdimensionnés.

Exigences emballage sous vide	
<ul style="list-style-type: none"> Le plastique utilisé pour l'emballage sous vide doit être assez solide pour maintenir la liasse pendant la manutention. 	<p>Si vos articles de courrier sont dotés d'une reliure, la reliure de la partie inférieure de la liasse doit être orientée dans le sens inverse par rapport à la partie supérieure de la liasse pour créer une liasse égale.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Acceptable</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Préférable</p> </div> </div>

3.2.2.2 Cartes de séparation

On peut aussi utiliser des cartes de séparation pour indiquer une séparation entre des regroupements.

LES CARTES DE SÉPARATION DOIVENT :

- être faites de carton fin et rigide (un poids de 120 à 160 grammes par mètre carré convient habituellement);
- dépasser d'au moins 20 mm le dessus des articles;
- avoir au moins 155 mm de largeur;
- être placées devant le premier article de chaque regroupement. Veuillez noter que si un regroupement est trop volumineux pour entrer dans un seul conteneur, il faut placer une deuxième carte de séparation à l'avant du deuxième conteneur.



Lorsque des **cartes de séparation** sont utilisées comme méthode de séparation, chaque regroupement par CDP, CRCA et par courrier résiduaire doit être désigné sur la partie visible de la carte de séparation qui dépasse les articles de courrier. Vous devrez fournir les renseignements suivants :

REGROUPEMENT PAR CDP	REGROUPEMENT PAR CRCA	REGROUPEMENT PAR RÉSIDUAIRE
<ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CDP, selon le STPN (p. ex. K0K 9Z0); le nom du CDP (p. ex. BELLEVILLE ON CDP); l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison). 	<ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CRCA, selon le STPN (p. ex. K0A 9Z0); le nom du CRCA et l'abréviation ACHEM (pour acheminement) (par exemple OTTAWA ON ACHEM); l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison). 	<ul style="list-style-type: none"> le nom de l'installation de dépôt (par exemple OTTAWA ON); la mention « Courrier résiduaire »; l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison).

3.2.2.3 Marquage à jet d'encre

Le marquage à jet d'encre désigne l'utilisation d'encre ou de peinture déposée sur le rebord supérieur d'un article de courrier. Il s'agit d'une autre façon acceptable de séparer des regroupements dans un conteneur. Les marques d'encre ne sont appliquées qu'au premier article de chaque regroupement.

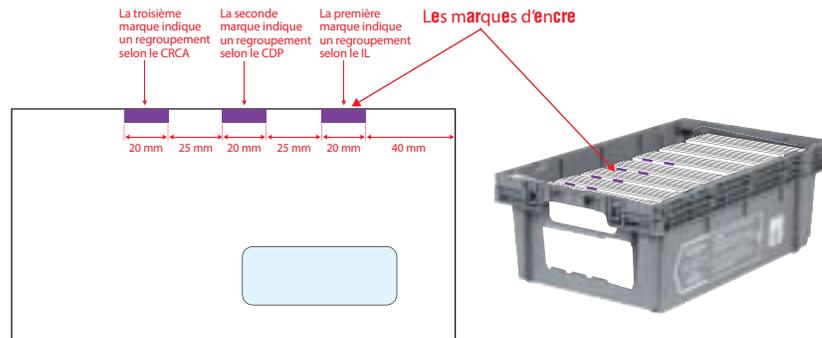
EXIGENCES MARQUAGE À JET D'ENCRE

Les marques d'encre doivent respecter les exigences suivantes :

- leur couleur doit produire un fort contraste avec la couleur de l'article;
- la même couleur doit être utilisée pour le marquage à jet d'encre de l'ensemble de l'envoi;
- elles doivent commencer à environ 40 mm du coin supérieur droit de l'article.

Elles doivent avoir une longueur d'environ 20 mm séparées par un espace d'environ 25 mm :

- la marque la plus près du coin supérieur droit indique un regroupement par installation de livraison (IL);
- les marques additionnelles indiquent les regroupements par Centre de desserte postale (CDP) et par Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA).



Il est acceptable pour les regroupements selon le CDP ou le CRCA d'avoir deux marques seulement, mais les marques doivent être situées dans les endroits IL et CDP.

3.3 Placement des regroupements dans des conteneurs

Les regroupements du Tri préliminaire par installation de livraison doivent être déposés dans des conteneurs. Les regroupements dans des conteneurs doivent tous être orientés dans le même sens.

3.3.1 NIVEAUX DES CONTENEURS

Les regroupements placés dans des conteneurs doivent être physiquement séparés selon l'une des trois méthodes acceptables – enlissage, cartes de séparation ou marquage à jet d'encre. Il est important de préserver l'intégrité du tri préliminaire lors que les regroupements sont placés dans les conteneurs.

LES NIVEAUX DE CONTENEURS (ÉGALEMENT DÉSIGNÉS COMME LES NIVEAUX DE REGROUPEMENT)	LES CONTENEURS SONT CRÉÉS EN PLAÇANT ENSEMBLE LES REGROUPEMENTS DEVANT ÊTRE ACHÉMINÉS À LA MÊME DESTINATION OU TRIÉS
Niveau 1 du STPN – Installation de livraison (IL)	Regroupements devant être livrés sur des itinéraires desservis par le même poste de facteurs.
Niveau 2 du STPN – Centre de regroupement du courrier urbain	Regroupements devant être livrés dans la même zone, telle qu'une ville et sa région avoisinante.
Niveau 3 du STPN – Centre de desserte postale (CDP)	Regroupements devant être livrés dans la même zone, telle qu'une ville et sa région avoisinante.
Niveau 4 du STPN – Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA)	Regroupements devant être livrés dans la même province.
Courrier résiduaire	Regroupements restants.

3.3.1.1 Utilisation du logiciel de tri préliminaire (PERL) pour conteneuriser les regroupements

Le logiciel commence par créer tous les conteneurs de courrier d'IL possibles. Ensuite :

- s'il ne reste pas suffisamment de regroupements pour créer un conteneur de courrier d'IL, il créera tous les conteneurs possibles de courrier urbain ou de CDP
 - s'il ne reste pas suffisamment de regroupements pour créer des conteneurs de courrier urbain ou de CDP, il créera tous les conteneurs possibles de CRCA
 - pour tous les regroupements qui ne peuvent être conteneurisés à aucun autre niveau, il créera des conteneurs de courrier résiduaire.

Le logiciel déterminera aussi l'ordre approprié des regroupements dans chaque conteneur.

3.3.1.2 Conteneurisation des regroupements manuellement

Les conteneurs sont créés en plaçant ensemble les regroupements devant être acheminés à la même destination ou triés au même niveau dans le réseau de traitement du courrier et des installations de livraison de Postes Canada.

Les regroupements placés dans des conteneurs doivent satisfaire aux exigences de regroupement énoncées dans le Schéma de tri préliminaire national (STPN). Le niveau de regroupement variera en fonction du volume du courrier.

Vous commencez par créer tous les conteneurs de courrier d'IL possibles. Ensuite :

- s'il ne reste pas suffisamment de regroupements pour créer un conteneur de courrier d'IL, créer tous les conteneurs possibles de courrier urbain ou de CDP;
 - s'il ne reste pas suffisamment de regroupements pour créer des conteneurs de courrier urbain ou de CDP, créer tous les conteneurs possibles de CRCA;
 - pour tous les regroupements qui ne peuvent être conteneurisés à aucun autre niveau, créer des conteneurs de courrier résiduaire.

3.3.2 REMPLISSAGE DE CONTENEURS

EXIGENCES MINIMALES DE REMPLISSAGE DES CONTENEURS			
NIVEAU DE GROUPEMENT	QUAND SEULEMENT UN CONTENEUR EST ACHEMINÉ À LA MÊME DESTINATION, REMPLIR À UNE CAPACITÉ DE :	QUAND PLUSIEURS CONTENEURS SONT ACHEMINÉS À LA MÊME DESTINATION	
		POUR TOUS LES CONTENEURS SAUF LE DERNIER, REMPLIR À UNE CAPACITÉ DE :	DERNIER CONTENEUR, REMPLIR À UNE CAPACITÉ DE :
Niveau 1 – IL	50 %	95 %	Aucun minimum
Niveau 2 – Centre urbain	70 %		
Niveau 3 – CDP	70 %		
Niveau 4 – CRCA	50 %		
Courrier résiduaire	Aucun minimum		

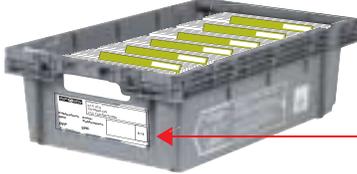
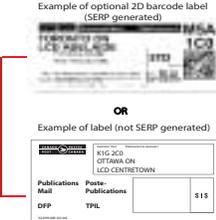
ÉVALUATION DU NIVEAU DE REMPLISSAGE DU CONTENEUR	PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ DE LA PRÉPARATION DU COURRIER
<p>Pour évaluer le niveau de remplissage de votre conteneur, inclinez-le à un angle de 45° à 90° sur son côté court. Une fois que son contenu est comprimé par son propre poids, mesurez la longueur de l'espace occupé par rapport à la longueur totale du conteneur. Exprimez ce ratio en pourcentage, puis comparez-le à nos exigences minimales pour ce type de conteneur.</p> 	<p>Pour tous les conteneurs incomplets (moins de 95 % de la capacité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> des cartes de séparation ou le marquage à jet d'encre, vous devez utiliser du matériel d'emballage. l'enliassage comme méthode de séparation, nous recommandons l'utilisation de matériel d'emballage 

Les clients qui déposent leurs envois tri préliminaire par installation de livraison au comptoir rural ou au bureau de poste (ailleurs qu'à une UVCR), et qui ne peuvent pas respecter le taux de remplissage minimum pour un conteneur, peuvent déposer un conteneur sans taux de remplissage minimum ou de déposer des liasses non conteneurisées (préparés selon les exigences en vigueur, c. à d. enliassés deux fois ou sous vide) au bureau de poste rural ou au comptoir postal pendant les heures normales d'ouverture.

3.3.3 ÉTIQUETAGE DES CONTENEURS

Tous les conteneurs doivent être étiquetés avec les détails sur leur destination à l'aide des renseignements sur l'acheminement tirés du Schéma de tri préliminaire national (STPN). L'étiquetage exact de vos conteneurs permet de veiller à ce que votre courrier soit acheminé au centre de travail pertinent d'une installation de Postes Canada.

Ces étiquettes doivent être bilingues et comporter les renseignements suivants :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHEMINEMENT	EXEMPLE D'ÉTIQUETTE DE CONTENEUR LABEL
<ul style="list-style-type: none"> le nom du service (p. ex. Publications Mail/Poste-publications); l'option de service (Tri préliminaire par installation de livraison/Delivery Facility Presort); es renseignements suivants sur l'acheminement tirés du STPN (sur tous les conteneurs à l'exception des conteneurs de courrier résiduaire) : <ul style="list-style-type: none"> le Code postal de l'installation (p. ex. K1G 2C0); le nom de l'installation (p. ex. OTTAWA); la province, sous forme abrégée (p. ex. ON); et la destination de l'acheminement (p. ex. PDF Centreville). <p>REMARQUE : Les étiquettes pour conteneurs de courrier résiduaire doivent contenir le nom de l'installation et les mots « Courrier résiduaire »</p>	<p>Si vous utilisez des conteneurs fournis par Postes Canada, insérez les étiquettes de conteneurs dans le porte-étiquette avant de déposer votre envoi à une installation de Postes Canada.</p>   <p>NOTE: The National Presentation Schematic (NPS) does not provide the Rural Delivery Facility details that are required on the container label. These Rural Delivery Facility Postal Codes can be found in the destination address on the mail item (addressee's Postal Code) or at Canada Post - Urban and rural delivery area counts and maps under provincial "Rural Counts".</p> <p>Si vous utilisez des conteneurs en carton fournis par le client, apposez une étiquette de conteneur sur le côté de chaque conteneur. Vous pouvez commander des étiquettes auto-adhésives en ligne à l'adresse postescanada.ca/cal en utilisant le formulaire 33-086-732 ou par téléphone au 1 888 550-6333.</p>

ÉTIQUETTE DE CONTENEUR DOTÉE D'UN CODE À BARRES

Tri préliminaire par installation de livraison

Tri préliminaire par installation de livraison (À délai de livraison convenu)

Pour les clients qui utilisent le logiciel PERL pour préparer leurs envois de courrier tri préliminaire par installation de livraison, une étiquette de conteneur dotée du code à barres 2D sera produite automatiquement. L'étiquetage du conteneur avec l'étiquette de conteneur dotée du code à barres 2D est optionnel.

3.4 Placement de conteneurs ou des articles empiler en rangées irrégulières dans des unités d'expédition

L'utilisation de monoteneurs ou de palettes est facultative pour les envois du Tri préliminaire par installation de livraison. Les unités d'expédition (monoteneurs ou de palettes) servent à regrouper les conteneurs ou les articles empilés en rangées irrégulières qui doivent être mis sur une même *Commande* (Déclaration de dépôt) ou qui doivent être acheminés à la même destination (p. ex. tous les articles de courrier destinés à Vancouver arrivent sur une même palette). Cela réduit la manutention et aide à assurer la livraison à temps.

L'**empilage en rangées irrégulières** est un procédé par lequel le courrier est fixé sur une palette ou un monoteneur. Les palettes ou les monoteneurs servent à transporter, en un seul bloc, le courrier de l'établissement de l'expéditeur à l'une des installations de traitement approuvées de Postes Canada.

ARTICLES EMPILÉS EN RANGÉES IRRÉGULIÈRES	
CATÉGORIE	EXIGENCES
Articles surdimensionnés	<ul style="list-style-type: none"> tous les dos (de reliure) orientés dans le même sens (selon le cas); chaque liasse est placée sous emballage moulant ou sous double cerclage; la hauteur de chaque liasse ne peut dépasser : <ul style="list-style-type: none"> 200 mm (8 pouces) pour le courrier surdimensionné ;

3.4.1 NIVEAUX DES UNITÉS D'EXPÉDITION

Postes Canada encourage le regroupement des conteneurs dans des monoteneurs ou sur des palettes conformément au Schéma de tri préliminaire national (STPN).

NIVEAUX DE REGROUPEMENT	
Niveau 1 du STPN – Installation de livraison (IL)	Les conteneurs placés dans des unités d'expédition doivent satisfaire aux exigences de regroupement énoncées dans le Schéma de tri préliminaire national (STPN). Le niveau de regroupement variera en fonction de la destination du conteneur. REMARQUE : Si les conteneurs ne sont pas regroupés dans des unités d'expédition selon le STPN, l'étiquette de l'unité d'expédition doit alors indiquer que ceux-ci contiennent du courrier résiduaire
Niveau 2 du STPN – Centre de regroupement de courrier urbain	
Niveau 3 du STPN – Centre de desserte postale (CDP)	
Niveau 4 du STPN – Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA)	
Courrier résiduaire	

3.4.1.1 Utilisation du logiciel de tri préliminaire (PERL) pour préparer et identifier les unités d'expédition

Le logiciel commence par créer toutes les unités d'expédition possibles par installation de livraison (IL). Ensuite :

- s'il ne reste pas suffisamment de conteneurs pour remplir complètement une unité d'expédition par installation de livraison (IL), il créera toutes les unités d'expédition possibles pour les centres de regroupement de courrier urbain ou CDP
 - s'il ne reste pas suffisamment de conteneurs pour remplir complètement des unités d'expédition pour les centres de regroupement de courrier urbain ou CDP, il créera toutes les unités d'expédition possibles pour les regroupements par CRCA
 - pour tous les conteneurs restants qui ne peuvent être regroupés à aucun niveau du STPN, il créera des unités d'expédition pour courrier résiduaire.

3.4.1.2 Préparation et identification des unités d'expédition manuellement

Vous commencez par créer tous les unités d'expédition de courrier par installation de livraison (IL) possibles. Ensuite :

- s'il ne reste pas suffisamment de conteneurs pour remplir complètement une unité d'expédition par installation de livraison (IL), créer toutes les unités d'expédition possibles pour les centres de regroupement de courrier urbain ou CDP;
 - s'il ne reste pas suffisamment de conteneurs pour remplir complètement des unités d'expédition pour les centres de regroupement de courrier urbain ou CDP, créer tous les unités d'expédition possibles pour les regroupements par;
 - pour tous les conteneurs restants qui ne peuvent être regroupés à aucun autre niveau du STPN, créer des unités d'expédition pour courrier résiduaire.

3.4.2 REMPLISSAGE DES UNITÉS D'EXPÉDITION

TYPE D'UNITÉ D'EXPÉDITION	EXIGENCES DE REMPLISSAGE DES UNITÉS D'EXPÉDITION		
	DESTINATION	MINIMUM	MAXIMUM
Palette	Tous (lors de l'utilisation des conteneurs)	<ul style="list-style-type: none"> 18 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou 12 conteneurs à grands objets plats, ou 500 mm (excluant la hauteur de la palette) 	<ul style="list-style-type: none"> 48 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou 32 conteneurs à grands objets plats 1,5 m (incluant la hauteur de la palette)
	Courrier empilé en rangées irrégulières	<ul style="list-style-type: none"> pour locale - hauteur 150 mm - une rangée ou poids 90 kg pour acheminement - hauteur 300 mm ou poids 180 kg 	<ul style="list-style-type: none"> hauteur: 1,5 m poids: 900 kg (la palette de Postes Canada pèse 9 kg)
Monoteneur	Courrier expédié à l'intérieur de la province de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> 18 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou 12 conteneurs à grands objets plats l'empilage en rangées irrégulières - au moins 50 % de la hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> 48 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou 24 conteneurs à grands objets plats ou il doit y avoir un espace d'au moins 25 mm entre le haut du contenu empilé et le dessus du monoteneur l'empilage en rangées irrégulières - hauteur : 1,115 m poids : 900 kg
	Courrier expédié à l'extérieur de la province de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> 27 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou 18 conteneurs à grands objets plats l'empilage en rangées irrégulières - 75 % de la hauteur 	

3.4.3 FIXATION DES PALETTES

PALETTES

Toutes les palettes doivent être bien attachées et structurellement solides. Afin de préserver l'intégrité de votre envoi, assurez-vous :

- de recouvrir la palette et son chargement de trois couches de film étirable, ou
- de fixer la charge au moyen de courroies croisées.

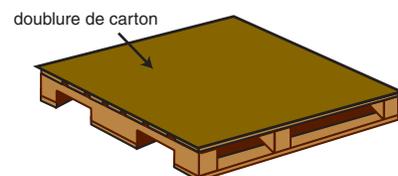
Si vous utilisez des palettes en plastique, nous recommandons de maintenir les conteneurs sur le fond de la palette en enserrant le tout par quatre sangles de serrage. Les courroies métalliques ne sont pas permises.



3.4.4 FIXATION DES PALETTES OU MONOTENEURS POUR L'EMPILAGE EN RANGÉES IRRÉGULIÈRES

PALETTES

Placez une palette le côté droit vers le haut et insérez une doublure de carton convenable dans le fond pour boucher les ouvertures.



CRÉATION DE RANGÉES SUR LES PALETTE OU DANS LES MONOTENEURS

Sur la première rangée, disposez les liasses de courrier dans le sens de la longueur par rapport à la longueur de la palette ou du monoteneur. La palette entière doit être couverte de liasses de courrier. Le centre de la palette ne doit pas être vide. Sur la deuxième rangée, disposez les liasses de courrier dans le sens de la longueur par rapport à la largeur de la palette ou du monoteneur.

Continuez à alterner l'agencement des liasses à chaque rangée et à faire en sorte que la surface des liasses soit uniforme afin de protéger la stabilité de la charge au cours de la manutention.

- continuez à ajouter des rangées de liasses jusqu'à ce qu'elles atteignent au moins 150 mm (local)* ou 300 mm (acheminement), sans inclure la palette; Les palettes dont la charge dépasse 500 mm de hauteur doivent avoir une doublure de carton au centre pour consolider la charge au cours du transport de la palette. Si un chargement ne mesure que 500 mm, il devrait être assez stable et il n'est pas nécessaire d'insérer une doublure au centre. Lorsque vous utilisez une doublure de carton, orientez les liasses sous la doublure et au-dessus de la doublure dans le même sens plutôt que de les orienter dans le sens opposé.

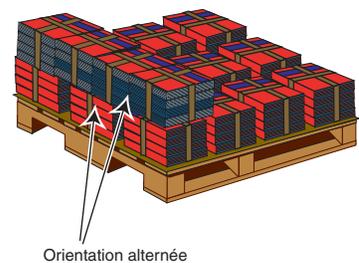
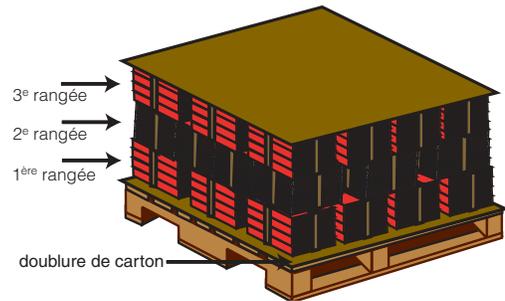
* Lorsque la livraison et le dépôt sont complétés dans la même province.

Les empilages de niveau 2 doivent avoir une doublure de carton entre chaque installation de livraison.

Lorsqu'on empile du courrier avec dos en rangées irrégulières, on doit placer des doublures en carton au début de chaque nouvelle rangée pour assurer la stabilité de la charge, peu importe si des palettes ou des monoteneurs sont utilisés.

Alternez l'orientation des dos pour chaque rangée, en d'autres mots, tournez les livres de 180 degrés plutôt que de 90 degrés comme pour les autres types de courrier.

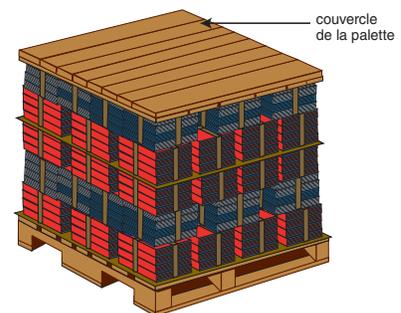
Continuez à ajouter des rangées jusqu'à ce qu'elles atteignent la hauteur maximale ou le poids maximal, selon la première éventualité. Pour le chargement d'une palette, la hauteur comprenant la base et le couvercle de la palette est de 1,5 m. Le couvercle de palette devrait être fait de bois (mais un papier solide ou un carton) sont aussi acceptables).



FIXATION DES PALETTE

Couvrir le dessus des palettes.

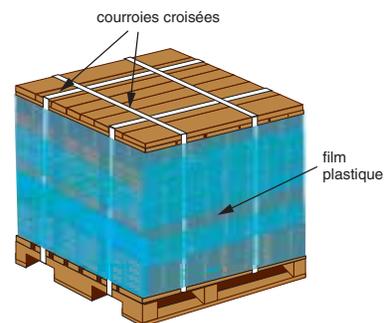
Les monoteneurs sont conçus de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de sécuriser davantage leur contenu lorsqu'ils sont empilés correctement en rangées irrégulières.



Toutes les palettes doivent être bien attachées et structurellement solides. Afin de préserver l'intégrité de votre envoi, assurez-vous d'appliquer :

- trois épaisseurs de film plastique autour de la palette du et de la charge, ou
- Les courroies en métal ne sont pas permises

Lorsque les articles de courrier sont de forme irrégulière ou ont un fini lustré et risquent de glisser, vous devez également appliquer quatre courroies croisées pour entourer le couvercle de palette et la partie inférieure de la palette afin de bien sécuriser la charge. Pour tous les autres envois, les quatre courroies croisées sont facultatives, mais il est fortement recommandé de les utiliser pour sécuriser davantage la charge.



3.4.5 ÉTIQUETAGE DES UNITÉS D'EXPÉDITION

Tous les palettes et monoteneurs doivent être étiquetés. Cela permettra de veiller à ce que votre courrier soit acheminé à la bonne installation du réseau de Postes Canada. Les étiquettes générées par le logiciel PERL peuvent être dotées d'un code à barres 2D facultatif. Nous recommandons que vous écrivez le numéro de la *Commande (Déclaration de dépôt)* sur l'étiquette.

SPÉCIFICATION D'ÉTIQUETTES

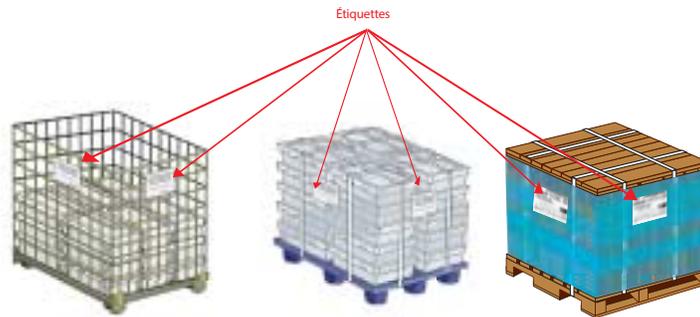
Les étiquettes doivent être blanches et satisfaire aux exigences suivantes :

- mesurer 216 mm de hauteur sur 279 mm de largeur (8,5 po sur 11 po) en format vertical ou en format horizontal. Les étiquettes peuvent également être préparées en format vertical et mesurer 216 mm x 355 mm (8,5 po sur 14 po);
- être imprimées dans un lettrage en noir dont la taille de la police doit être suffisamment grande pour couvrir toute l'étiquette; et afficher de façon visible le nom de l'installation (qui doit ressortir par rapport aux autres renseignements);
- être visible sur deux côtés de la palette ou du monoteneur.

Renseignements sur l'acheminement	Exemples d'un code à barres 2D facultatif
<ul style="list-style-type: none"> • le nom du service (Poste-publications/Publications Mail); • l'option de service (Delivery Facility Presort/Tri préliminaire par installation de livraison); • les renseignements suivants sur l'acheminement tirés du Schéma de tri préliminaire national (STPN) (sur toutes les palettes et tous les conteneurs à l'exception des palettes ou conteneurs de courrier résiduaire) : <ul style="list-style-type: none"> ▶ le Code postal de l'installation de dépôt de Postes Canada (p. ex. KOA 9Z0); ▶ le nom de l'installation (p. ex. OTTAWA); ▶ la province, sous forme abrégée (p. ex. ON); et l'indication de l'acheminement (p. ex. CDP). 	

REMARQUE : Les étiquettes pour monoteneur ou palette et tout étiquette générée par logiciel PERL de courrier résiduaire doivent contenir le nom de l'installation de dépôt et les mots « Courrier résiduaire ».

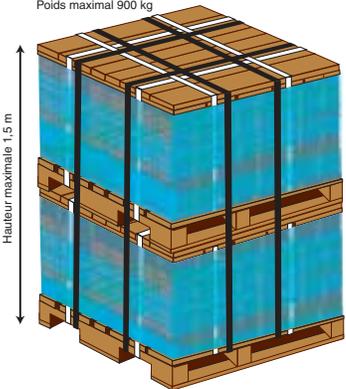
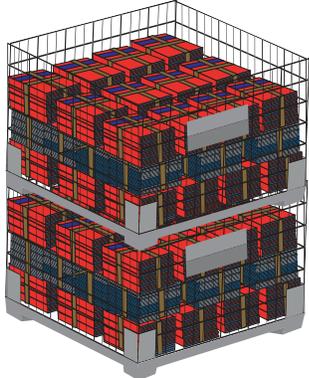
Chaque palette ou monoteneur doivent être dotés de deux étiquettes



Pour les clients qui désirent inclure d'autres directives internes sur le conteneur, ils sont encouragés à utiliser une étiquette de couleur autre que blanc.

3.4.6 EMPILAGE EN RANGÉES DES PALETTES

Plusieurs palettes voyageant à la même destination (selon le Schéma de tri préliminaire national [STPN]) peuvent être empilées ensemble pourvu qu'elles sont fixées ensemble à l'aide de courroies. L'empilage en rangées des palettes au cours de l'entreposage et du transport permet d'utiliser l'espace de l'entrepôt de façon plus efficace. Exemple : Supposons qu'il y a deux palettes, l'une est destinée à la succursale de Vanier et l'autre, au poste de facteurs de Merivale. Ces deux palettes peuvent être fixées ensemble à l'aide de sangles aux fins d'acheminement à Ottawa (regroupement du courrier urbain).

PALETTE	MONOTENEUR
Les palettes empilées ne peuvent mesurer plus de 1,5 m de haut ou peser plus de 900 kg.	Contrairement aux palettes empilées en deux rangées, chacun des monoteneurs superposés ne doit pas dépasser le poids maximal de 900 kg, donc le poids combiné peut atteindre 1 800 kg.
 <p>Poids maximal 900 kg</p> <p>Hauteur maximale 1,5 m</p>	

ANNEXE A

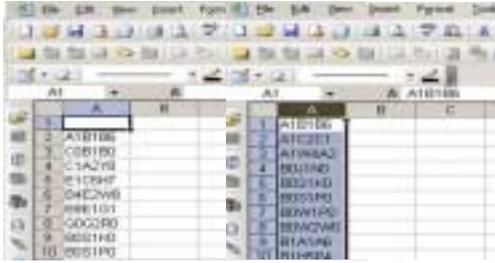
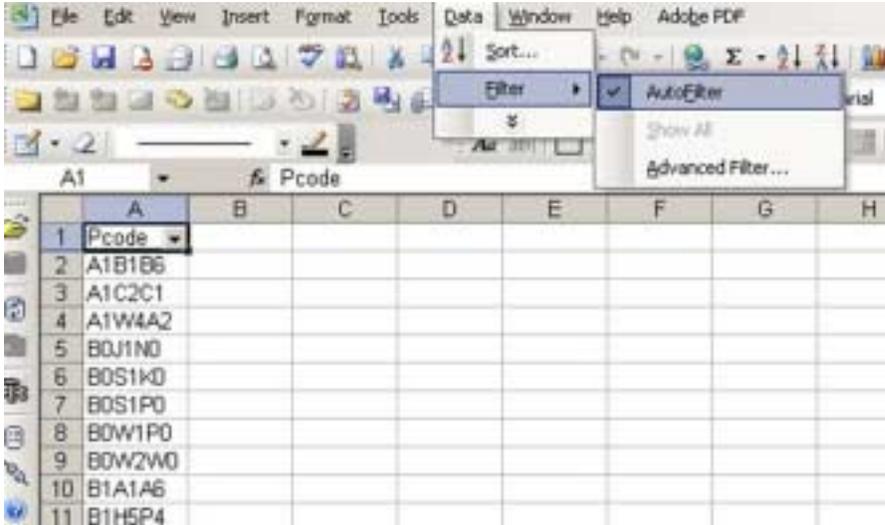
UTILISATION D'UNE FEUILLE DE CALCUL POUR SÉQUENCER VOTRE LISTE D'ADRESSE

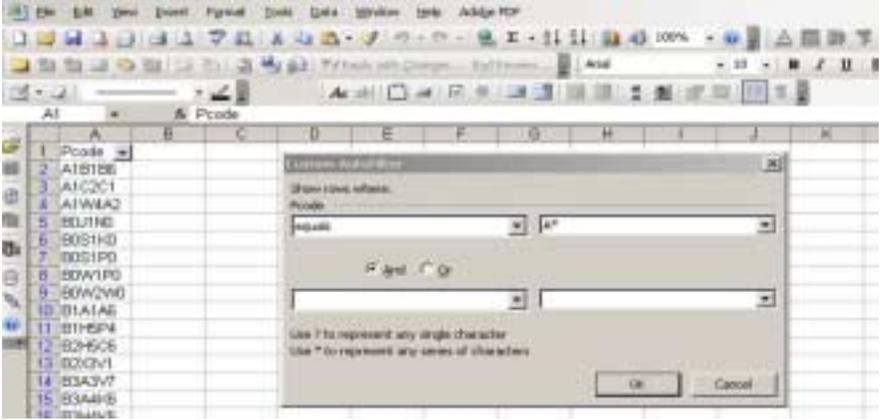
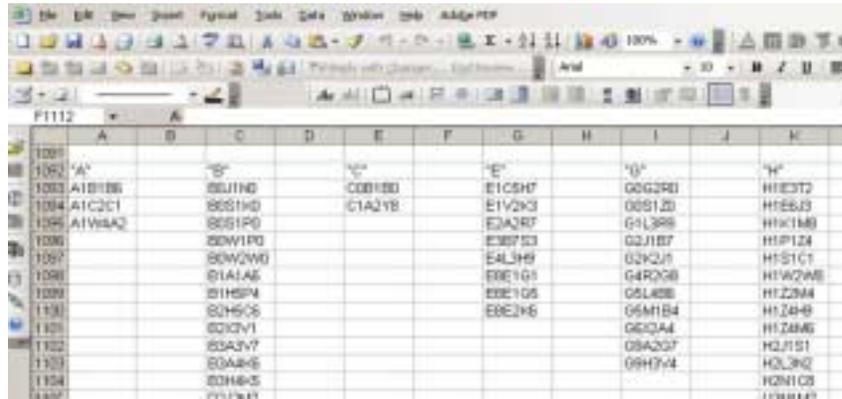
Vous pouvez utiliser des applications de feuilles de calcul, telles que Microsoft Excel, pour mettre en séquence votre liste d'adresses selon le Code postal.

Les fonctions de tri propres dans les applications de feuille de calcul permettent le tri séquentiel par ordre alphanumérique. Même si l'ordre du Schéma de tri préliminaire national (STPN) est essentiellement alphanumérique, sa mise en séquence sera légèrement différente de celle de votre feuille de calcul. C'est pour cette raison que tous les envois mis en séquence alpha numériquement doivent également être mis en correspondance avec la version la plus récente du STPN.

L'exemple suivant est utilisé uniquement à titre d'illustration. Elle démontre comment utiliser Microsoft Excel 2003 pour mettre en séquence votre liste d'adresses. La fonction de tri peut varier selon l'application logicielle utilisée.

Si vous utilisez le logiciel Microsoft Excel, exécutez les étapes suivantes :

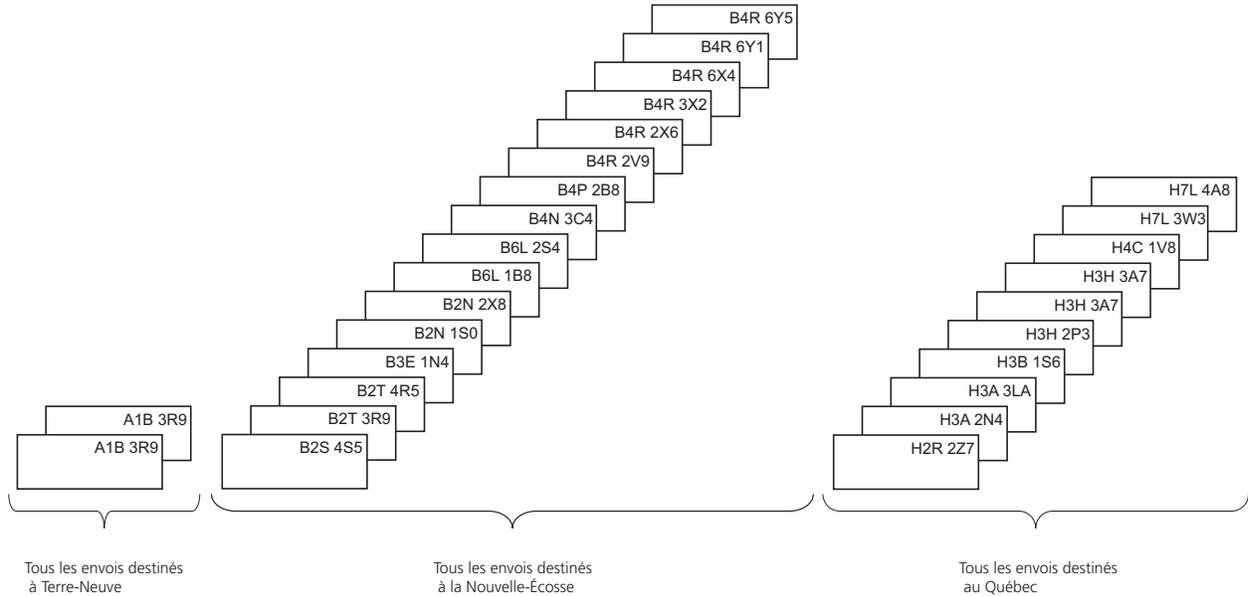
ÉTAPES	EXEMPLE
<ol style="list-style-type: none"> Ouvrez une nouvelle feuille de calcul. Dressez une liste de tous vos codes postaux dans la colonne « A ». Mettez en évidence la colonne « A », puis triez-la par ordre ascendant. 	
<ol style="list-style-type: none"> Créez l'en-tête de la colonne au-dessus de vos données sur les Codes postaux (par exemple « Pcode »). Sélectionnez la cellule « A1 », puis "Données", "Filtrer" et "Filtre automatique" à partir du menu principal. Un bouton indiquant une flèche vers le bas s'affichera dans la cellule « A1 ». Ces données seront utilisées pour trier les Codes postaux en fonction de la première lettre. 	

ÉTAPES	EXEMPLE
<p>6. Cliquez sur la flèche vers le bas et sélectionnez « Personnalisé... ». Dans la fenêtre Filtre automatique personnalisé, réglez les critères de filtrage à l'option « Afficher les lignes dans lesquelles : Pcode égal A* ».</p>	
<p>7. Cliquez sur « OK ». Le filtre sera appliqué. Seuls les Codes postaux commençant par un « A » s'afficheront dans la colonne « A ». Mettez en évidence les Codes postaux, puis copiez et collez-les en dessous de tous les Codes postaux dans la colonne « A ». Suivez le même procédé pour filtrer les Codes postaux par d'autres caractères alphabétiques (B, C, E, G, J, etc.).</p>	
<p>8. Une fois que les Codes postaux ont été d'abord triés en fonction de la première lettre, appliquez des filtres à chaque liste de Codes postaux afin de déterminer les regroupements. Par exemple, appliquez le filtre automatique des données à la colonne des Codes postaux « B » (colonne C, cellule C1092), puis appliquez les critères du filtre automatique qui commencent par B0*. Répétez ce procédé pour les codes postaux (B1*, B2*, ... B9*), avec les paramètres de regroupement du STPN afin de déterminer les regroupements pour les niveaux IL ou CDP.</p> <p>9. Dans l'exemple ci-dessus, étant donné qu'il n'y a pas assez d'articles avec les Codes postaux « A » et « C » pour faire des regroupements par CRCA, ces articles seront considérés comme des envois résiduaire. Un filtrage supplémentaire selon l'ordre du STPN s'avérera nécessaire pour déterminer si les regroupements par IL ou CDP peuvent être créés pour les articles avec les Codes postaux « B », « E », « G » et « H ». S'il n'y a pas assez d'articles pour créer un regroupement par IL, ces derniers devront être regroupés aux niveaux CDP ou CRCA selon l'ordre du STPN.</p>	

ANNEXE B

Regrouper les articles de courrier devant être acheminés à la même destination

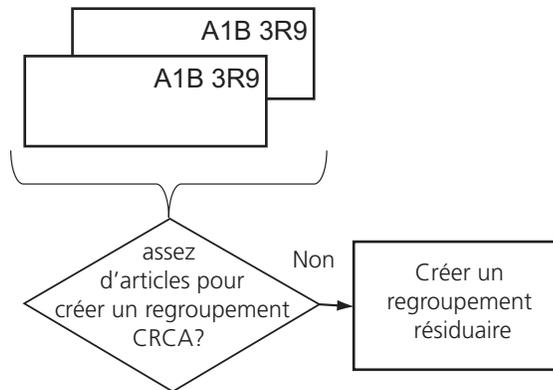
COMMENCER PAR TRIER LES ARTICLES DE COURRIER PAR PROVINCE OU PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION



Pour chaque regroupement créé, il faut ordonner les articles (tri séquentiel) de courrier au sein du regroupement.

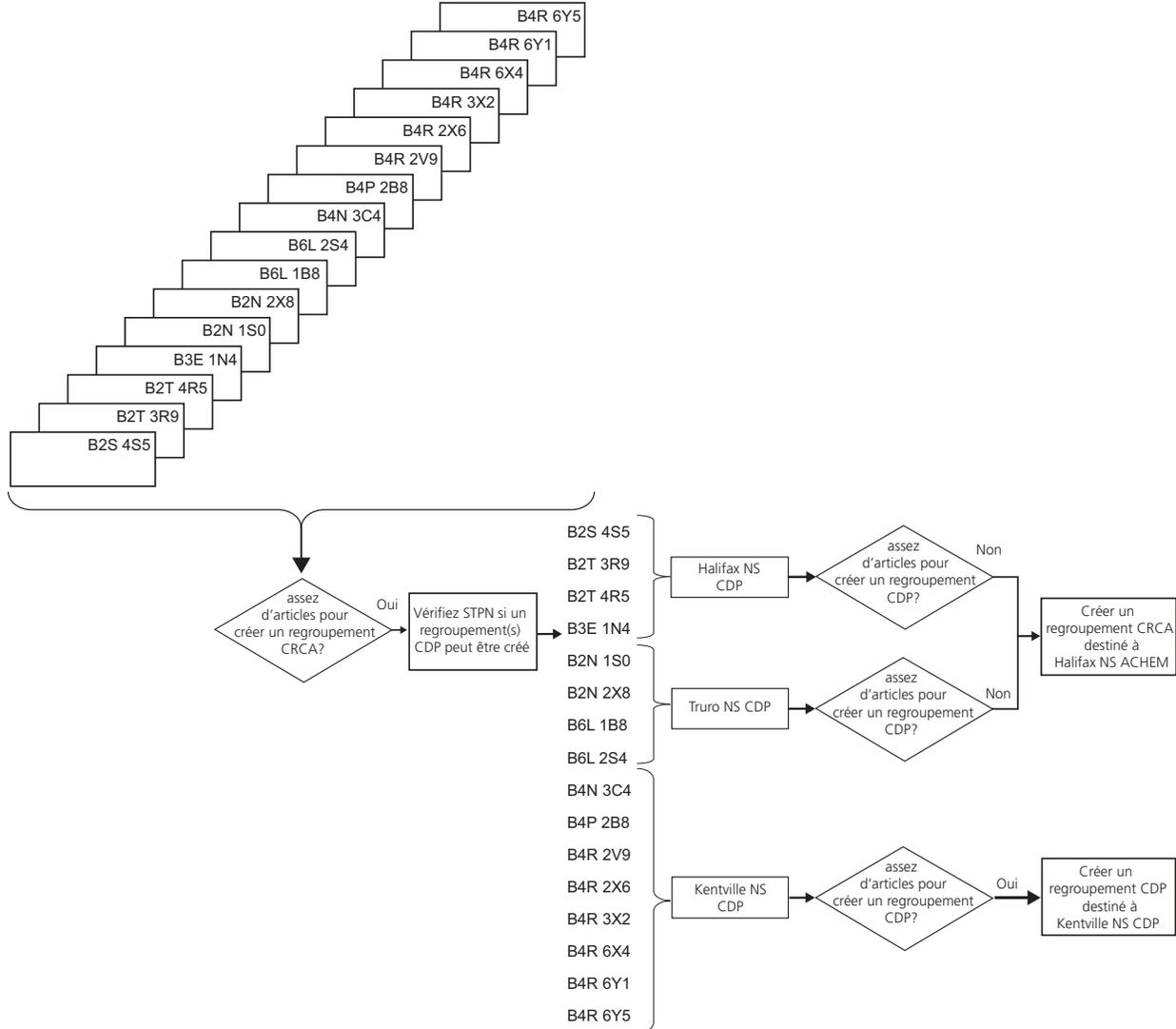
ENSUITE...

S'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par CRCA, créer un regroupement par courrier résiduaire; cependant, s'il y a suffisamment d'articles pour créer un regroupement par CRCA, vérifier le STPN pour voir si un ou plusieurs regroupements par CDP est possible.



ENSUITE...

S'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par CDP, créer un regroupement par CRCA; cependant, s'il y a suffisamment d'articles pour créer un regroupement par CDP, vérifier le STPN pour voir si un ou plusieurs regroupements par IL est possible.



ENSUITE...

S'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par IL, créer un regroupement par CDP, par CRCA ou par courrier résiduaire; cependant, s'il y a suffisamment d'articles pour créer un regroupement par IL, créer des regroupements par IL.

